



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 3 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

DGFIP

| | |
|---|---|
| Décision - Délégation générale et spéciale de signature donnée par Mme HAYE- GUILLAUD, directrice départementale des finances publiques du Gard | 1 |
|---|---|

Préfecture

Secrétariat Général

| | |
|--|----|
| Arrêté N °2013002-0005 - Arrêté n ° 2012- HB2-112 donnant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard | 15 |
| Arrêté N °2013002-0006 - Arrêté n ° 2012- HB2-111 donnant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES Déléguée adjointe de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour le Gard | 19 |

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nîmes, 2 janvier 2013

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DU GARD**
22 Avenue Carnot
30943 NIMES CEDEX 9

Décision de délégations de signature

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Gard,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de Mme Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du Gard ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 mars 2012 fixant au 1er avril 2012 la date d'installation de Mme Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques du Gard ;

Décide :

Article 1 - Sont exclus du champ des présentes délégations les actes et décisions, qui font l'objet de délégations particulières, relevant des domaines suivants :

- le pouvoir adjudicateur,
- l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du BOP de la Direction Départementale des Finances publiques du Gard,
- l'homologation des rôles d'impôts directs,
- la notification des taux et des bases aux collectivités locales d'impôts directs,
- les conventions de numérisation avec les collectivités locales et les établissements publics locaux,
- la convention de délégation sur les actes d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes,
- l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales, en matière d'escroquerie ou tentatives d'escroquerie et pour opposition à fonction,
- la signature de tous les actes se rapportant aux affaires domaniales.

Article 2 - Délégation générale de signature est donnée à :

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|---|
| Mme Anne-Françoise BARUTEAU Administratrice des Finances Publiques Directrice du pôle gestion fiscale | Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Sont exclus du champ d'application de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 modifié. |
| M. Dominique CHABERT Administrateur des Finances Publiques Directeur du pôle gestion publique | Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent. |
| Mme Nicole LEGER Administratrice des Finances Publiques Directrice du Pôle Pilotage et Ressources par interim Chargée de la Mission Maîtrise des Risques | Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Sont exclus du champ d'application de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 modifié. |

Article 3 – Délégations spéciales sont données à :

Mission Audit et Conseil

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|---|---|
| Mme Evelyne ANCEL Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice | Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission. |
| Mme Aurélie ANDRE Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice | Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission. |
| M. Thierry HOUOT Inspecteur principal des Finances publiques Auditeur | Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission. |
| Mme Candice SEGUIN Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice | Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission. |

Mission Maîtrise des Risques - Cellule Qualité Comptable

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|---|
| Mme Charline LOPEZ Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission responsable de la Cellule Qualité Comptable | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la Cellule Qualité Comptable. |
| Mme Christine MAURY Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission Cellule Qualité Comptable et MMR | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la Cellule Qualité Comptable. |

Communication

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|---|
| Mme Mélanie BASSIER-LEONARDUZZI Inspectrice des Finances publiques Chargée de Communication | Signer les différents courriers afférents aux attributions de la mission communication. |

Pôle gestion fiscale

Division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">Mme Christine MAGNAVAL Administratrice des Finances publiques adjointe Division Pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, Amendes, Missions foncières</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières ainsi que les attributions de la division affaires juridiques, contentieux, contrôle fiscal, redevance en cas d'absence de Mme RABIAU, Administratrice des finances publiques adjointe. |
| <p style="text-align: center;">Mme Chantal CASCALES Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières et signer tous les courriers et pièces attachés la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières en l'absence de Mme MAGNAVAL. |
| <p style="text-align: center;">Mme Isabelle PERALDI Inspectrice des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers. |
| <p style="text-align: center;">M. Alain SOULIE Inspecteur des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service missions foncières. |
| <p style="text-align: center;">Mme Sylviane RAMADE Contrôleuse des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers. |
| <p style="text-align: center;">Mme Nadine CHABERT Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Service recouvrement et amendes</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement et amendes et signer tous les courriers et pièces attachés à la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières en l'absence de Mme MAGNAVAL. |
| <p style="text-align: center;">Mme Anne-Marie GIRARD Inspectrice des Finances publiques Service du recouvrement forcé</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement forcé |
| <p style="text-align: center;">Mme Cécile PACCOU-ESTIVAL Inspectrice des Finances publiques Service du recouvrement forcé</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement forcé. |
| <p style="text-align: center;">M. Bernard CHAMBON Inspecteur des Finances publiques Service du recouvrement forcé</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement forcé. |
| <p style="text-align: center;">Mme Isabelle TUR-SEQUIER Inspectrice des Finances publiques Service du recouvrement et amendes</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement sans que cette délégation recouvre les remises de majorations relevant de la compétence du niveau départemental ainsi que les décisions de décharge de responsabilité. |
| <p style="text-align: center;">Mme Irène LEDERNE Contrôleuse des Finances publiques Service du recouvrement et amendes</p> | En l'absence de Mme TUR-SEQUIER, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service recouvrement. |

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|--|
| <p align="center">M. Jean Luc CLUTIER Contrôleur des Finances publiques Service du recouvrement et amendes</p> | En l'absence de Mme TUR-SEQUIER, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service recouvrement. |
| <p align="center">M. Thierry GALONNIER Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Service des professionnels</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des professionnels et signer tous les courriers et pièces attachés à la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières en l'absence de Mme MAGNAVAL. |
| <p align="center">Mme Elodie GAILLOT Inspectrice des Finances publiques Service des professionnels</p> | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des professionnels. |

Pôle gestion fiscale

Division affaires juridiques, contentieux, contrôle fiscal, Redevance.

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|---|---|
| Mme Bernadette RABIAU Administratrice des Finances publiques adjointe Division Affaires juridiques, Contentieux, Contrôle fiscal, Redevance. | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division Affaires juridiques, Contentieux, Contrôle fiscal, Redevance ainsi que les attributions de la division Pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, Amendes, Missions foncières en cas d'absence de Mme MAGNAVAL, Administratrice des finances publiques adjointe. |
| Mme Laurence GUARDIOLA Inspectrice principale des Finances publiques Responsable du service Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Affaires juridiques et contentieux et signer tous les courriers et pièces attachés à la division affaires juridiques, contentieux, contrôle fiscal, redevance en l'absence de Mme RABIAU. |
| M. Pierre BONNET-GONNET Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| M. Pierre FINIELS Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| M. Philippe GOUANES Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| Mme Estelle HORN Inspectrice des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| M. Eric LANNUZEL Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| Mme Myriam OLIER Inspectrice des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| M. Guy PAIRE Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| M. Tony CARILLO Contrôleur principal des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| Mme Martine BERTHALIN Contrôleuse principale des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| Mme Marie-Georges SOULIE Contrôleuse principale des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| Mme Sylvie EUGENE Contrôleuse des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux Contrôle Fiscal | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| M. Réginald DITGEN Inspecteur principal des Finances publiques Responsable du service Contrôle fiscal, Redevance | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service contrôle fiscal et redevance et signer tous les courriers et pièces attachés à la division affaires juridiques, contentieux, contrôle fiscal, redevance en l'absence de Mme RABIAU. |
| M. Yannick BARRE Inspecteur des Finances publiques Contrôle fiscal | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|---|
| Mme Anne FABREGUE Inspectrice des Finances publiques Contrôle fiscal | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| M. Yves ROBERT Inspecteur des Finances publiques Contrôle fiscal | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service. |
| Mme Nicole SCHEID Inspectrice des Finances publiques Contrôle de la redevance audiovisuelle | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service de la redevance audiovisuelle ainsi que les remises gracieuses sur les amendes prononcées sur les redevances audiovisuelles. |
| Mme Catherine MERCIER Contrôleuse des Finances publiques Contrôle de la redevance audiovisuelle | En l'absence de Mme SCHEID, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service de la redevance audiovisuelle ainsi que les remises gracieuses sur les amendes prononcées sur les redevances audiovisuelles. |
| M. Michel SIMON Contrôleur des Finances publiques Contrôle de la redevance audiovisuelle | En l'absence de Mme SCHEID, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service de la redevance audiovisuelle ainsi que les remises gracieuses sur les amendes prononcées sur les redevances audiovisuelles. |

Pôle gestion publique

Division Secteur Public Local

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|--|
| Mme Nicole BOSCHI Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Division Secteur Public Local | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division Secteur Public Local ainsi que les comptes de gestion. |
| M. Yves GARO Inspecteur des Finances publiques Chef du service CEPL | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service collectivités et établissements publics locaux ainsi que les comptes de gestion. |
| Mme Marie Agnès PINCIN Inspectrice des Finances publiques Chef du service fiscalité directe locale et expertises financières | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité directe locale et expertises financières. |
| M. Denis COSTE Inspecteur des Finances publiques Service fiscalité directe locale et expertises financières | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité directe locale et expertises financières. |
| Mme Florence TURCHI Inspectrice des Finances publiques Chef du service Qualité des comptes locaux - Fiabilisation des comptes hospitaliers | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Qualité des comptes locaux - Fiabilité des comptes hospitaliers. |
| M. Sébastien BONO Inspecteur des Finances publiques Chargé de mission Dématisation et correspondant monétique | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la mission dématérialisation et correspondant monétique. |
| M. Jean-Luc MINEL Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission Réfèrent Hélios – Intercommunalité et dématérialisation | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de sa mission |

Pôle gestion publique

Service Action et Expertise Economique et Financière

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|--|
| M. Pascal GERIS Inspecteur des Finances publiques Action et Expertise économique et financière | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Action et Expertise économique et financière. |
| M. Pierre GARCIA Contrôleur principal des Finances publiques Action et Expertise économique et financière | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Action et Expertise économique et financière en l'absence de M. GERIS. |

Pôle gestion publique

Division France Domaine

Il est donné sur le fondement réglementaire de l'article D. 1212-25 du code général de la propriété des personnes publiques les délégations spéciales suivantes :

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|---|---|
| M. Thomas PAILLARD Inspecteur Principal des Finances publiques Division France Domaine | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division France Domaine. Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 1 000 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce- 150 000 € pour les estimations en valeur locative |
| M. Patrice BEAURIN Inspecteur des Finances publiques | Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 600 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ;- 75 000 € pour les estimations en valeur locative |
| Mme Muriel NOLIBOIS Inspectrice des Finances publiques | Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ;- 40 000 € pour les estimations en valeur locative |
| Mme Andrée FARIGOULES Inspectrice des Finances publiques | Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ;- 40 000 € pour les estimations en valeur locative |
| Mme Anne MERLE Inspectrice des Finances publiques | Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ;- 40 000 € pour les estimations en valeur locative |
| Mme Rachel BARKAT Inspectrice des Finances Publiques | Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ;- 40 000 € pour les estimations en valeur locative |
| M. Eric LABRUGUIERE Inspecteur des Finances publiques | Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ;- 40 000 € pour les estimations en valeur locative |
| Mme Stéphanie COURTIAL Contrôleuse Principale des Finances publiques | Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ;- 40 000 € pour les estimations en valeur locative |
| Mme Nathalie PRIETO Contrôleuse Principale des Finances publiques | Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : <ul style="list-style-type: none">- 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ;- 40 000 € pour les estimations en valeur locative |

Pôle gestion publique

Division Comptabilité et autres Opérations de l'Etat, Dépôts et Services financiers, Produits divers, Dépense de l'Etat

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|---|---|
| M. Christian BONTOUX Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Division Comptabilité et autres Opérations de l'Etat, Dépôts et Services financiers, Produits divers, Dépense de l'Etat | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division comptabilité et autres opérations de l'Etat, dépôts et services financiers, produits divers, dépense de l'Etat. Signer les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi. Signer les chèques sur le Trésor. Signer tous les actes de poursuites se rapportant aux produits divers du budget et notamment les décisions de remise gracieuse dans la limite de 2 000 €. |
| Mme Chantal ZAPATA Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission auprès du Responsable de division Comptabilité et autres Opérations de l'Etat | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de ses attributions et notamment celles découlant de la comptabilisation de l'impôt des amendes et condamnations pécuniaires |
| M. Guy BALES Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépense de l'Etat | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service dépense de l'Etat ainsi que les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi. |
| Mme Isabelle LOUVRIE Contrôleuse des Finances publiques | En l'absence de M. BALES, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service de la dépense de l'Etat ainsi que les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi. |

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|---|
| Mme Sandrine BURLUREAUX Inspectrice des Finances publiques Chef du service Comptabilité | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Comptabilité ainsi que les chèques sur le Trésor. |
| Mme Josiane MENIN GAUDE Contrôleuse principale des Finances publiques | Signer tous les courriers et pièces attachés au service comptabilité en l'absence de Mme BURLUREAUX, à l'exception des lettres chèques sur le Trésor, qui devront être signées par un autre chef de service ou une personne de l'équipe de direction. |
| M. Philippe BARRAL Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Responsable du service Dépôts et services financiers | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Dépôts et services financiers. |
| Mme Véronique BOUZERAN Inspectrice des Finances publiques Chargée des clientèles juridiques et institutionnelles | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de sa mission. |
| Mme Christine BOULANGER Contrôleuse principale des Finances publiques | Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne de la cellule Caisse des dépôts et consignations en l'absence de M. BARRAL. |
| Mme Thérèse MURON Contrôleuse principale des Finances publiques | Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne de la cellule Caisse des dépôts et consignations en l'absence de M. BARRAL. |
| M Sébastien PRUDENT Contrôleur des Finances publiques | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la cellule dépôts de fonds Trésor. |
| M Patrice BADIOU Contrôleur des Finances publiques | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la cellule dépôts de fonds Trésor. |
| Mme Catherine MY Inspectrice des Finances publiques Chef du service Recouvrement Produits Divers | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement des produits divers ainsi que tous les actes de poursuites se rapportant aux produits divers du budget sans que cette délégation recouvre les décisions de remise gracieuse. |
| Mme Evelyne LAFOY Agente administrative principale des Finances publiques | En l'absence de Mme MY, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service du recouvrement des produits divers. |

Pôle pilotage et ressources

Division des Ressources Humaines et de la Formation

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|--|
| Mme Christine MAZIERE Administratrice des Finances publiques adjointe Division des Ressources Humaines et de la Formation | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division ressources humaines. |
| Mme Corinne FABRE Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division | Signer tous les courriers et pièces attachés à la Division en l'absence de Mme MAZIERE. Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service ressources humaines. |
| Mme Régine CLANET Contrôleuse principale des Finances publiques service Ressources Humaines | Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service ressources humaines gestion publique en l'absence de Mme FABRE. |
| Mme Gisèle JONQUET Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Ressources Humaines | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service ressources humaines. |
| M. Sébastien LEONARDUZZI Inspecteur des Finances publiques Conseiller Ressources humaines | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service ressources humaines. |
| Mme Christelle CARTAGENA Inspectrice des Finances publiques Service Formation Professionnelle | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service formation professionnelle. |

Pôle pilotage et ressources

Division du Budget, de l'Immobilier, de la Logistique

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|--|
| Mme Christine MAHEUX Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques Division du Budget, de l'Immobilier, de la Logistique | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division du Budget, de l'Immobilier, de la Logistique |
| M. Frédéric BENOIT Inspecteur des Finances publiques Responsable du service du Budget et de la Logistique | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service budget et logistique. |
| Mme Anne MAZOYER Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Immobilier Grands travaux | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service immobilier grands travaux. |
| M. Yves DURAND Contrôleur Principal des Finances publiques | Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service du budget et de la logistique en l'absence de M. Frédéric BENOIT. |
| Mme Laure FERNANDEZ Contrôleuse Principale des Finances publiques | Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service du budget et de la logistique en l'absence de M. Frédéric BENOIT. |

Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie et Qualité de service

| Prénom, Nom, grade et fonction | Nature d'étendue de la délégation |
|--|--|
| M. Alain ZAMORA Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Division Stratégie et Qualité de service, | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division stratégie et qualité de service. |
| M. Charles-Robert BORG Inspecteur des Finances publiques | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service stratégie et qualité de service. |

Outre ces délégations spécifiques, tous les responsables de division, Inspecteurs principaux des finances publiques, Inspecteurs divisionnaires des finances publiques et Inspecteurs des finances publiques du pôle Gestion Publique de la Direction départementale des finances publiques figurant nominativement sur cette liste ont reçu concurremment pouvoir de signer les documents énumérés ci-après limitativement :

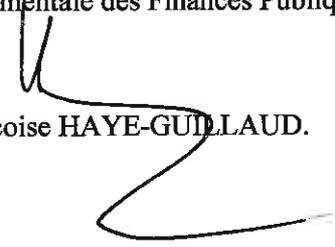
- les déclarations de recettes et les récépissés,
- les reconnaissances de dépôts de titres et valeurs,
- les avis de règlement entre comptables,
- les ordres de paiement,
- les endos et les acquits de chèques et effets de commerce divers,
- les visa et avis de visa de tous chèques,
- les mandats de déplacement,
- les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements, à l'étranger ou par divers agents comptables,
- les certifications de règlement sur les mandats, ordres de paiement, documents comptables divers et de signature,
- les procès-verbaux de remise de titres de pension,
- les ordres de virement à la Banque de France.

Article 4– La présente décision prend effet le 2 janvier 2013. Elle annule et remplace la précédente décision du 3 septembre 2012.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département du Gard.

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques,

Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD.





Préfecture

Direction des Actions et
Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et
du Contentieux Général

Réf. : DAME-B2CG

Affaire suivie par : Béatrice Ventujol-Pradier

☎ 04 66 36 41 21

beatrice.ventujol@gard.gouv.fr

Nîmes, le 2 janvier 2013

A R R E T E n° 2012 – HB 2 - 112

**donnant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES,
Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
Du Gard**

Le Préfet du Gard,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la santé publique et le code de l'action sociale et de la famille ;

Vu le code du sport,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 35 et les chapitres III et IV ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé ;

Vu le décret n°92.604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 94-617 du 11 juillet 1994 relatif à la notation du personnel mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n°99.1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement ;

Vu le décret le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-399 du 23 mars 2007 relatif aux centres d'accueil pour demandeurs d'asile, aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;

Vu le décret du 31 mai 2012 nommant **M. Hugues BOUSIGES** Préfet du Gard

Vu l'arrêté du Premier ministre du 14 novembre 2011 nommant **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral 2012-HB2- 95 du 19 novembre 2012 donnant délégation de signature à **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

Arrête :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, à l'effet de signer, tous les actes et décisions afférents à l'activité de son service, **à l'exclusion des actes suivants :**

a) décisions d'ordre général :

- les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes,
- les mémoires en réponse dans le cadre du contentieux administratif,
- les conventions conclues entre l'Etat d'une part, le département, les communes et leurs groupements d'autre part,
- les décisions d'octroi du concours de la force publique dans les procédures d'expulsion,
- les marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 90 000 euros,

b) décisions en matière sociale:

- les arrêtés :

- * relatifs à la création, la transformation et l'extension des établissements et services sociaux relevant de la compétence de l'Etat,
- * décidant la fermeture totale ou partielle des établissements dont le fonctionnement et la gestion mettent en danger la santé, la sécurité et le bien-être des personnes qui y sont accueillies,

Article 2 :

Délégation de signature est également donnée à **Mme Isabelle KNOWLES** Directrice Départementale de la Cohésion Sociale à l'effet de signer tout acte administratif concernant l'admission et la sortie des demandeurs d'asile hébergés dans les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) du département du Gard.

Article 3 :

Délégation de signature est également donnée à **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard à l'effet de signer tous les actes relatifs à la conduite des entretiens d'évaluation et à la détermination du régime indemnitaire des chefs d'établissements du Centre Départemental d'Accueil des Familles et du Foyer Départemental de l'Enfance du Gard.

Article 4 :

Demeurent réservées à la signature du Préfet :

- les circulaires aux maires,
- toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels ainsi que celles destinées aux administrations centrales lorsqu'elles ne concernent pas la gestion courante ou le fonctionnement normal du service,

- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires, des conseillers généraux et régionaux lorsqu'elles portent sur des questions mettant en jeu la responsabilité de l'Etat ainsi que toute question particulière le justifiant.

Article 5 :

Dans le cadre de ses attributions et compétences visées aux articles 1 et 2, **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Elle définira, à cet effet, par arrêté, pris en mon nom, la liste de ses collaborateurs habilités à signer les actes, à sa place.

Cette décision dont un exemplaire sera adressé au Préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, visera le présent arrêté.

La signature de la délégataire ou du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « pour le Préfet et par délégation ».

Elle peut également, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs lorsqu'ils assurent les astreintes de week-end et jour fériés.

Article 6 :

- Mme. Isabelle KNOWLES, directrice départementale de la cohésion sociale,
- M. Xavier HANCQUART, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale,
- M. Didier DELOUCHE, attaché principal,
- M. Dominique VIRIE, inspecteur de la jeunesse et des sports,
- Mme Isabelle ANDREUCETTI-PASTOR, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- M. Philippe VEYRUNES, inspecteur de l'action sanitaire et sociale,
- Mme Claude LE BOZEC, attachée,
- M. François GOUDE, conseiller technique en travail social.

sont autorisés à représenter le Préfet du Gard devant les juridictions civiles et pénales dans les instances relatives à l'application du code de l'action sociale et des familles et du code du sport, ainsi qu'à émettre tous avis aux parquets et observations orales lors des audiences.

Ils sont autorisés, également, à représenter le Préfet du Gard aux audiences des juridictions administratives pour toutes les affaires relevant de la compétence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et dans lesquelles le Préfet est partie en qualité de représentant de l'État. A cet effet, ils sont autorisés à émettre toutes les observations orales nécessaires lors des audiences devant cette juridiction.

Article 7 : L'arrêté préfectoral 2012-HB2- 95 du 19 novembre 2012 est abrogé.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Signé : Hugues BOUSIGES



Préfecture

Direction des Actions et
Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et
du Contentieux Général
Réf. : DAME-B2CG

Affaire suivie par : Béatrice Ventujol-Pradier

☎ 04 66 36 41 21

beatrice.ventujol@gard.gouv.fr

Nîmes le 2 janvier 2013

Arrêté n° 2012 – HB 2 - 111

donnant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES, déléguée adjointe
**de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE)
pour le Gard**

Le Préfet du Gard,

Chevalier de la Légion d'honneur

Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances,

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 ;

Vu le décret n° 92.604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (l'Acsé) ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services

de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2009 nommant **M. Rémy FRENTZ**, Directeur Général de l'Acsé ;

Vu le décret du 24 août 2011 nommant **M. Christophe MARX**, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de Sous-préfet hors classe, Sous-préfet d'Alès ;

Vu le décret du 31 mai 2012 nommant **M. Hugues BOUSIGES** Préfet du Gard ;

Vu le décret du 26 juillet 2012 nommant **Mme Julie BOUAZIZ**, Administratrice Civile, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet du Gard ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 14 novembre 2011 nommant **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard au 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 17 décembre 2012 nommant **M. Xavier HANCQUART**, inspecteur de la jeunesse et des sports, Directeur Départemental adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence, Directeur Départemental adjoint de la Cohésion Sociale du Gard, à compter au 1^{er} janvier 2013 ;

Vu la décision en date du 23 janvier 2012 du Directeur Général de l'ACSE portant nomination de **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, en qualité de déléguée départementale adjointe de l'Acsé pour le département du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 août 2012 n° 2012-HB2- 84 donnant délégation de signature à **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, en qualité de déléguée départementale adjointe de l'Acsé pour le département du Gard ;

Sur proposition du Préfet du Gard, délégué de l'ACSE pour le département du Gard ;

Arrête

Article 1 :

Mme Isabelle KNOWLES, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, déléguée adjointe de l'Acsé pour le département du Gard reçoit délégation à l'effet de signer au nom de **M. Hugues BOUSIGES**, Préfet du Gard, délégué de l'Acsé, les actes relevant des programmes d'intervention de l'agence sur le département du Gard dans la limite du budget annuel alloué par l'Acsé pour le département du Gard notamment les décisions et conventions de subvention **dans la limite de 90 000€ par acte**, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière du budget du département du Gard.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Hugues BOUSIGES**, Préfet du Gard délégué de l'agence, **Mme Isabelle KNOWLES**, déléguée adjointe reçoit délégation pour signer les décisions et conventions de subvention au delà du seuil de 90 000€.

La délégation de signature visée au premier paragraphe du présent article donnée à **Mme Isabelle KNOWLES**, est consentie à **M. Christophe MARX**, Sous-préfet d'Alès, dans la limite des opérations relevant de l'arrondissement d'Alès.

La délégation de signature visée au premier paragraphe du présent article donnée à **Mme Isabelle KNOWLES** est consentie à **Mme Julie BOUAZIZ**, Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet du Gard, dans la limite des opérations relevant du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Nonobstant les dispositions du troisième et du quatrième paragraphe du présent article, en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle KNOWLES**, la délégation de signature visée au premier et au deuxième paragraphe du présent article donnée à **Mme Isabelle KNOWLES**, est exercée par **M. Xavier HANCQUART**, Directeur Départemental Adjoint à la DDCS.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle KNOWLES**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, déléguée adjointe de l'Acsé pour le département du Gard et de **M. Xavier HANCQUART**, Directeur Départemental adjoint à la DDCS, délégation de signature est donnée à **Mme Claude LE BOZEC**, Chef du pôle « Politique de la Ville » à la DDCS, à l'effet de signer au nom du Délégué de l'Acsé et dans la limite de ses attributions :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 90 000€ par acte, et leurs avenants,
- tous les documents d'exécution financière du budget du département du Gard.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christophe MARX**, délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène MALBOS**, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'Alès à l'effet de signer au nom du Délégué de l'Acsé et dans la limite de ses attributions, dès lors qu'ils concernent l'arrondissement d'Alès :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 90 000 € par acte, et leurs avenants,
- tous les documents d'exécution financière du budget du département du Gard.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 3 août 2012 n° 2012-HB2- 84 est abrogé.

Article 4:

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, le Sous-préfet d'Alès, la Directrice de Cabinet du Préfet du Gard et le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet, délégué de l'Acsé pour le Gard

Signé : Hugues BOUSIGES